



**Réunion CTEP IRSTEА
du 13 novembre 2018**

Echos des RdP SUD-Recherche-EPST

Ceci n'est pas un compte-rendu exhaustif des débats de ce CTEP mais un « retour orienté » des RdP SUD-RE sur les points qui leur ont paru les plus importants à relever et les motions votées par les représentants du personnel (RdP).

A noter que pour ce dernier – en principe – CTEP de l'année et même du mandat, les représentations FO et CGT étaient incomplètes (1 votant FO sur 3 et 1 votant CGT sur 2).

1. Approbation des procès-verbaux du CTEP des 01/06, 11/06,

PV des réunions du 01/06 et du 11/06 approuvés (après amendement de celui du 11/06). PV des réunions du 24/09 et du 04/10 pas prêts, approbation repoussée.

2. Suites données aux questions traitées lors des précédentes réunions

Réponse aux motions :

Motion budget-urgence du 1^{er} juin 2018 : 4 M€ octroyés par le MESRI sur les 5,9 demandés par les PDGs. Attente de décision sur le reste (convergence RH et indemnitaire).

SUD relève d'autres demandes de la motion : pourvoir les emplois vacants, combler le sous-financement structurel de l'IRSTEА, regrouper la subvention de l'Etat sur un seul programme, le P172, piloté par le MESRI.

Réponse PDG : pour le financement structurel, rien pour l'instant, pour le recrutement, cela a été présenté, on a demandé 3 possibilités de recrutement supplémentaires [*tout ça !*], on attend la réponse.

Info, ainsi que sur le budget 2019, sera faite en CA de la part des ministères et pas de présentation dans d'autres instances.

PDG ne veut pas aborder le budget en CTEP, il faut attendre le CA [*M. Michel n'a pas compris comme ses prédécesseurs qu'ils ont avantage à ce que les syndicats soient bien au courant des perspectives budgétaires pour préparer leurs interventions en CA à l'avance !*]

DRH : il y aura une présentation de la situation de l'emploi et de la masse salariale en commission carrières (22 janvier 2019).

Motions CTEP conjoint INRA-IRSTEА du 8/10 :

- Tutelle MTES : pas de demande de ce ministère mais on fera un nouvel accord-cadre. PDG : « on demandera accord du ministre ; ça engage ». PDG a rencontré DGER, future rencontre avec SG-MTES en janvier avec demande signature par ministre.
- Demande d'augmentation des budgets : rattrapage serait « progressif » ; SUD insiste pour dire qu'il faut que le rattrapage du budget INRA (soutien recherche URs, régimes indemnitaires) soit intégralement fait au 1/01/2020 (voire avant !) ; sinon EPST unique mais à deux vitesses => inacceptable !

Autres questions laissées sans réponse :

- Evaluation des personnels ; INRA a suspendu son évaluation 2019 pour préparer le dispositif qui prévaudra en 2020 ;
- CAP : les deux DG ont abondé dans le sens de la demande des OS de CAP conjointe fonctionnant séparément en attendant fin 2022 et nouvelles élections. Demande est donc faite aux ministères de privilégier cette option,

- Préfigureurs : en cours de nomination... sans appel à candidature ! Aucune transparence. PDG considère cela normal...

3. Bilan formation 2017 – information

Baisse des inscriptions, désistements.

Blocage d'un appel d'offre très lourd pour la DG (accord cadre avec de nombreux lots) difficulté administrative => pas de mise en place de la formation

SUD : est-ce que la faible inscription des catégories B et C est due aux agents eux-mêmes ou à leur « chef » ou une offre de formation trop faible

DRH : on n'a pas cette info, on voit juste qu'il n'y a pas de demande.

4. Projet plan de formation 2019 – avis

150 k€ en plus des 605 k€, pour professionnaliser les agents ! DG : avoir une enveloppe de sécurité pour gérer des imprévus liés à la fusion.

Débat sur la pertinence d'afficher cette enveloppe pour tous les agents alors que normalement ce sont surtout les agents d'appui qui risquent d'en avoir besoin (les URs sont censées ne pas être impactées au moment de la fusion ?!).

DRH : rappelle la nouvelle note formation (CPF, accompagnement à l'évolution professionnelle) donc cela s'impose à nous, en dehors du processus de fusion.

⇒ le président propose de préciser « principalement pour le personnel d'appui »

Axes 2 et 3 distribués sur les centres directement = 292 k€

RdP rappellent la nécessité de formation des RdP en CHSCT, en particulier avec les nouveaux mandats, et d'expliquer les règles de prise en charge de ces formations. DRH indique que cela sera présenté au prochain CHSCT central (21 novembre).

RdP regrettent la persistance d'un vocabulaire éloigné du service public « intelligence économique », « marketing de l'innovation » pour cette raison : ABSTENTION UNANIME

5. Evolution du dispositif d'entretien – avis

Justification DG de cette proposition :

70 % des EAP (Entretien Annuel de Priorité) sont effectués mais seulement 20 % des EPC (Entretien de Parcours de Carrière, en principe obligatoire tous les 4 ans). Il s'agit bien de revoir la NS de 2012, il s'agit donc d'une NS. Le texte a vocation à servir un an dans le cadre de la préparation de la fusion. Recueillir des éléments d'info pour retour au préfigureur...

OS : pourquoi refondre pour un an, et imposer à tous les personnels de l'appui ET des URs un EPC alors que le pb est celui du devenir des services d'appui et de leurs personnels (à moins qu'on ait mal compris et qu'il n'y ait pas de garantie pour les personnels des URs de continuer dans le même cadre ?!).

Nombreuses interventions RdP (SUD) pour défendre l'idée qu'il faut prendre le pb d'abord au plan collectif de l'organisation du travail, avec participation des agents à la définition du nouveau fonctionnement et consultation des instances. Ensuite les agents pourront mieux se positionner individuellement, en connaissance de cause. Et il faut des garanties pour les agents.

Intervention SUD sur les conclusions du psychologue missionné à Nogent sur la destruction des collectifs si on demande d'abord les souhaits individuels.

Autre intervention de SUD : de toute façon que seront en mesure de répondre les cadres IRSTEAs aux questions des agents, dans la préfiguration ils ne seront plus les décideurs, ils seront peut-être même en partance (cf. échos de ce qui se passe dans les services centraux)...

Président retire la proposition de fusionner les entretiens, et on resterait sur EAP en 2019. Mais il y aura une demande aux agents sur la future orga surtout en appui. [*attention : être vigilants pour que même sans NS officielle, les conducteurs de l'entretien n'essaient pas de faire se positionner les agents au-delà de 2019, alors qu'ils n'ont pas de visibilité*].

Il y aurait deux étapes : EAP en début d'année pour sonder les agents, puis définition organisation cible nouvel EPST puis entretien formel avec chaque agent « spécial fusion » avec fiche de poste... Si agent pas d'accord, on pourrait lui proposer un autre poste voire un troisième [*M. Michel pas allé plus loin, mais ça ressemble furieusement aux dispositions des statuts qui permettent de mettre à la porte les agents qui refuseraient successivement 3 propositions de postes !*]

Les RdP donnent lecture d'une motion intersyndicale (initiée par SUD-RE) :

Les représentants du personnel ne voient aucune raison valable de modifier le dispositif d'entretien à une année de la date annoncée de la fusion-absorption de l'IRSTEAs par l'INRA.

De plus, un tel projet a l'inconvénient rédhibitoire de mettre l'accent sur une approche individuelle (positionnement des agents, surtout aujourd'hui ceux des services d'appui) de la préparation de cette fusion, en occultant l'indispensable approche collective qui doit y présider.

Ce n'est pas d'un texte de refonte de la « NS entretien » dont les agents de l'IRSTEAs ont besoin, mais d'une double démarche de construction collective de l'organisation des services et d'accompagnement des agents, associant les collègues et leurs représentants dans les instances.

Nous demandons donc une note de service définissant le dispositif préparatoire de ce projet de fusion, prévoyant les garanties suivantes :

- organisation de la concertation avec les agents et au niveau des instances (au plan local et national) tant sur le plan du calendrier, de l'organisation et du fonctionnement des services que de l'accompagnement des agents, du rôle des préfigurateurs...
- aucune mobilité forcée des agents (rappel de l'engagement déjà pris par les ministres)
- garantie qu'il n'y aura pour les agents ni reconversion forcée ni mise en concurrence sur les postes

Cette note de service devrait être commune aux deux établissements INRA et IRSTEAs.

Vote POUR unanime des RdP sur cette motion.

Vote CONTRE unanime des RdP sur le projet DG => reconvoction CTEP en principe

Le Pdt indique qu'il verra s'il le resoumet au CTEP ou s'il retire le projet.

S'agissant des discussions sur la future organisation de l'appui, M. Michel renvoie aux préfigurateurs locaux. **Il refuse la demande des RdP d'élaborer une NS pour cadrer ces discussions et donner les garanties demandées aux agents.**

Question annexe :

SUD : le rapport aux ministres parle des rattachements des centres IRSTEAs aux centres INRA, sauf en IdF (DG et centre Antony) ; c'est un oubli ou quoi ?

PDG : la DG bi-site est bien indiquée [*Vérification faite a posteriori, ce n'est pas vrai !*]. Pour Antony-centre, oui, c'est un oubli. On ajoutera au PV de ce CT que le rattachement du site d'Antony est prévu au centre de Jouy-en-Josas (mais le PDG ne veut pas envoyer d'erratum au rapport aux ministres !).

6. Note de service relative à la PEDR – avis

Administration présente la nouvelle version 2018 [la V9 !] d'un projet de NS pour la mise en place à l'IRSTEA de la « Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche » (PEDR). Dans cette nouvelle version, outre les bénéficiaires de certaines distinctions, seuls les nouveaux CR recrutés seraient retenus (sur la base de leur dossier de concours).

Ce qui donnerait pour la cuvée 2018 : 4 CR nouveaux (recrutement 2018) éligibles, et aucune distinction éligible (1 personnel MAA a eu une distinction mais la PEDR est réservée aux CR-DR).

On attend 6 à 10 nouveaux CR en 2019.

PDG : Le dispositif proposé est en convergence avec celui de l'INRA [ah bon ?!]. Le CBCM (ex contrôleur financier) a accepté de remonter d'un an (en 2018) [quelle fleur !] mais pas plus (la DG dit qu'elle aurait souhaité remonter un peu plus loin...)

Les RdP donnent lecture d'une motion intersyndicale (initiée par SUD-RE) :

Les représentants du personnel alertent de longue date la direction de l'Etablissement sur la question de l'équité sociale au sein de l'Institut, en particulier en matière de rémunération.

En ce qui concerne les corps de chercheurs, ils ont ainsi plusieurs fois demandé à la Présidence de l'IRSTEA d'utiliser au maximum les leviers disponibles pour réduire les inégalités de rémunération dites indemnitaires entre les CR/DR d'un côté et les ingénieurs, en particulier de statut agriculture, qui exercent des fonctions reconnues comme similaires mais perçoivent des primes jusqu'à 30 fois plus élevées.

Une fois de plus, à l'occasion ici d'un nouveau projet de mise en place de la PEDR, la Présidence est loin du compte, en présentant une note de service à la fois contradictoire dans la mise en œuvre de la prime (les candidats devront déposer un dossier en vue d'une sélection ... qui sera basée sur l'année d'arrivée dans l'établissement) et dérisoire en terme de réduction des inégalités.

La Direction semble surtout ici préoccupée de ne verser qu'un nombre minimum de primes, les élus risquant de se compter sur les doigts d'une main.

Les RP ne peuvent que se prononcer contre ce projet de NS et demandent à nouveau à la Direction de prendre la mesure des tensions suscitées par les différences de régimes indemnitaires et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier : ils rappellent une nouvelle fois leur demande, à défaut d'un relèvement substantiel de la prime de recherche, d'une distribution uniforme de la PEDR à tous les CR et DR répondant aux missions de leurs corps. Le décret sur la PEDR, qui ne contingente pas le nombre de bénéficiaires, et la masse salariale de l'IRSTEA, dont au moins 500 k€ sont détournés vers le fonctionnement chaque année, le permettraient si la Direction le décidait.

Vote POUR unanime des RdP sur la motion.

Direction : tous les PDG d'EPST ont demandé au MESRI la mise en œuvre du Rifseep pour CR/DR, le Cnrs serait très combatif sur ce dossier. Mais pour l'instant pas de décision côté FP et pas de provision au Budget 2019 !

PDG met la NS au vote : vote CONTRE unanime des RdP.

Donc le CTEP sera reconvoqué (comme c'est la règle lorsqu'il y a un vote contre unanime des RdP) et Président précise que cette fois il ne retirera pas le texte et proposera ensuite la NS au CST et au CA.

7. Modification de la grille de rémunération des agents contractuels – avis

PPCR 2019 sera appliqué quand il sera connu (sera rétroactif sur 2019). Là il s'agit de la transposition de l'évolution des barèmes RIFSEEP sur les salaires des contractuels.

Vote sur les nouveaux barèmes proposés par la direction : 1 Abstention (FO), 6 POUR (5 SUD et 1 CGT).

Les RdP SUD précisent que ce qu'ils approuvent c'est la transposition des mesures prises pour les titulaires aux contractuels (ils ont tjs été pour l'alignement des rémunérations des contractuels sur celles des titulaires) pas la manière dont ont été revus les barèmes RIFSEEP (nous avons voté contre en juin car pas de relèvement pour les Adjoints Techniques !).

8. Questions diverses

Désignation des RdP dans les futurs CHSCT (national et locaux) :

En principe, les syndicats ont 15 jours après la proclamation des résultats des élections (qui aura lieu le 7 décembre) pour désigner les RdP dans les CHSCT ; la direction propose de repousser au 04 ou 05/01/19.

A notre demande, la DG n'attendra pas d'avoir la composition de tous les CHSCT locaux pour publier (fera deux ou trois vagues).

Pour avoir un CHSCT « publiable » avoir au moins les titulaires.

RIFSEEP des CR-DR

Rien d'annoncé au budget 2019 pour anticiper la sortie d'un texte à ce sujet

SUD : annulations de crédits 2018, IRSTEA touché ?

PDG : non et a reçu promesse (pour aider Montpellier) on devrait avoir l'aide de 600 000 €* à cette reconstruction, en plus des 2 millions déjà reçus

*600 000, tout de suite (étude de faisabilité et autre) ensuite attendre 3,5 M€ pour construire.

SUD : il faudra un jour faire un point sur le marché voyage.

PDG reconnaît que cela démarre très mal ; a fait un courrier de mise en demeure à la société : IRSTEA ne paiera pas tant qu'il n'y aura pas d'amélioration.

Rédigé par les RdP SUD-Recherche-EPST